

Envoi : 06/02/2017

Réception par le Préfet : 06/02/2017

Publication : 10/02/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-1-3-1

Séance du vendredi 3 février 2017

POLITIQUE ROUTIERE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission en date du 25 novembre 2016

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Abroge la délibération du Conseil Général n°2005/I-3ème/05 du 10 décembre 2004 en tant qu'elle a arrêté la politique routière départementale en matière de caractéristiques d'aménagement des routes, de signalisation de police et de signalisation horizontale, et de traitement des obstacles latéraux ;

- Abroge la délibération n°2000/III-301/19 du 29 septembre 2000 relative à la politique d'aménagement des voies spéciales de tourne-à-gauche ;
- Abroge la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-3-10 du 7 décembre 2010 relative à la politique départementale en matière d'aménagement et de prise en charge financière des carrefours giratoires sur routes départementales ;
- Adopte la nouvelle politique routière telle que figurant dans les annexes 1 à 4 jointes à la présente délibération ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute modification à apporter à cette politique routière.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité